

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 139

Représenté(s) : 40

Votant(s) : 179

Excusé(s) : 13

Absent(s) : 14

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE  
DU GRAND REIMS**

**SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

Le jeudi 26 septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 20 septembre 2024, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

**Étaient présents :**

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUDVILLE, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Fabien CHARPENTIER, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Alain DE CEULENEER, Mme Marie DEPAQUY, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Marie ROZE, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), Henri DARCQ (suppléant de M. Thierry DESIRA), M. Frédéric WUIBOUT (suppléant de M. Jérôme FORTIER), Mme Céline OUDIN (suppléant de M. Didier HENRIET), Mme Estelle SAVOUROUX (suppléant de M. Thierry JOBART), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY)

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Marie-Hélène BASTOGNE a donné pouvoir à Michel KELLER, Mme Nathalie BELAMY a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. Romain BONHOMME a donné pouvoir à Christophe MAHUET, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, M. Philippe CHARDONNET a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Valérie CHAUMET a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Stéphane GOMBAUD, M. Nicolas DARGENT a donné pouvoir à Isabelle GERARD, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Catherine COUTANT, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Jeanne JACQUET a donné pouvoir à Ghislaine LECLERE, Mme Cathy LAURIN a donné pouvoir à Colette MACQUART, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Julien LEPITRE a donné pouvoir à Michel SUPPLY, Mme Zabbaou LIMAN a donné pouvoir à Dominique LEDEME, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à Nadine POULAIN, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Touria DOUAH, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Frédéric MASSONOT, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné

pouvoir à Randa DIYA, M. Guy RIFFÉ a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, M. Jean-Marc ROZE a donné pouvoir à Nathalie MIRAVETE, M. Philippe SALMON a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Patricia DURIN, M. Patrick TCHANGA a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Freddy THOMAS a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Daniel VAQUETTE a donné pouvoir à Jean-Marie VIEVILLE

**Étaient excusé-e-s :**

M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Thierry BRIANÇON, M. Christophe CORBEAUX, Mme Laurence DEPLAINE, M. Sébastien DOLÉ, M. Jean-Louis FARARD, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, M. Alain HIRAULT, M. Jean MICHEL, M. Dominique POTAR, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. André TETENOIRE

**Étaient absent-e-s :**

M. Eric AMMEUX, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. Vincent BENNEZON, M. Nicolas CARNOYE, M. Jacky CHOPIN, Mme Cécile CONREAU, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Badia ALLARD, Mme Maryline BAILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. David CHATILLON, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine COUTANT, M. Gérard DEPIT, Mme Kim DUNTZE, Mme Laurence GARUS, M. Charles GERMAIN, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Frédéric LEPAN, M. Patrick TCHANGA, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Bernard WEILER, M. Frédéric WUIBOUT

**Secrétaire** : Claudine ROUSSEAUX

**Vice Secrétaire** : Katia BEAUJARD

**Votes :**

Pour : 157      Contre : 0      Abstention : 2

**COMMUNE DE REIMS**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 AVEC DÉCLARATION DE PROJET "DÉCHETTERIE EUROPE"**  
**APPROBATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, et R.123 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims approuvé le 27 juin 2024,

Vu la délibération n°CM-2023-28 du Conseil municipal de Reims du 30 janvier 2023 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin qu'elle prescrive une mise en compatibilité avec déclaration de projet « Déchetterie Europe » de son PLU et dont l'objectif est la nécessaire mise en conformité de la « Déchetterie Europe » avec les exigences légales nouvelles et à venir, qui conditionne une nouvelle implantation de l'équipement sur une partie de la parcelle CE27, sise rue de l'Escaut, notamment en ce qui concerne le périmètre des espaces boisés classés sur le terrain d'assiette de l'opération,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAARM-2023-09 du 3 février 2023 prescrivant la mise en compatibilité du PLU de Reims avec la déclaration de projet « Déchetterie Europe »,

Vu l'avis conforme n°MRAe2024AGE51 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 2 mai 2024, émettant un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité du PLU de Reims avec déclaration de projet « Déchetterie Europe »,

Vu la décision n°CUGR-DUPAARM-2024-004 du 19 mai 2024 de ne pas soumettre la mise en compatibilité du PLU de Reims avec déclaration de projet « Déchetterie Europe » à évaluation environnementale,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 29 mai 2024 avec les personnes publiques associées,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAARM-2024-028 de Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims, du 29 avril 2024 soumettant à enquête publique unique le projet de mise en compatibilité du PLU de Reims avec déclaration de projet « Déchetterie Europe » et sur le projet de révision alléguée

du PLU de Reims « Régates Rémoises »,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Reims et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims du mardi 18 juin au mercredi 17 juillet 2024,

Vu l'avis des personnes publiques consultées,

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de mise en compatibilité avec déclaration de projet « Déchetterie Europe »,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Vu la délibération n°2024-288 du Conseil municipal de Reims du 23 septembre 2024 émettant un avis favorable pour l'approbation par la Communauté urbaine de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reims,

Vu la déclaration de projet « Déchetterie Europe » et le dossier de mise en compatibilité PLU de Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 19 septembre 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'approuver l'intérêt général de l'opération reposant sur les motifs et considérations tels qu'annexés,

d'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, d'une publication électronique durant deux mois sur le site internet de la commune, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- additif au rapport de présentation,
- règlements (dispositions générales) de la mise en compatibilité avec déclaration de projet « Déchetterie Europe »
- plan de zonage de la mise en compatibilité avec déclaration de projet « Déchetterie Europe »,
- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil  
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Arnaud ROBINET**



Le Secrétaire  
Claudine ROUSSEaux

Le Vice-Secrétaire  
Katia BEAUJARD



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims le 30 septembre 2024 et de la réception en Préfecture le 30 septembre 2024.  
Identifiant : 051-200067213-20240926-218476-DE-1-1